



L'efficacité réformiste

Déclaration des élus FO Angoulême Au CE du 08 octobre 2010

Depuis l'annonce du projet de restructuration industrielle faite en fin Mars 2010, les élus FORCE OUVRIERE n'ont eu de cesse de condamner ce projet néfaste pour l'emploi industriel en France.

Ce projet condamne une fois de plus des salariés et leur famille à subir la politique industrielle du groupe en France qui vise à réduire de manière globale et significative le nombre total d'heures travaillées en France, le nombre d'usines et donc le nombre de salariés qu'ils soient ouvriers, techniciens, ingénieurs ou encadrement.

Le transfert de l'outil industriel de Merpins, entraînant la fermeture du site et le déplacement des 206 personnes vers Espagnac n'est que la suite des conséquences du projet « Ambition industrielle France » déployé en 2005 qui visait à délocaliser une grande partie du Zamak vers le Brésil rendant et privant le site de l'Isle d'Espagnac de toute rentabilité économique. D'ailleurs, la Direction industrielle ne dément plus l'obsolescence de cette technologie.

Mais la Direction industrielle, complice des Directions d'activités n'a pas su anticiper de changement de technologie. FORCE OUVRIERE a fait remarquer à plusieurs reprises, l'incapacité du groupe à remplir les usines françaises de nouveaux produits à forte valeur ajoutée. Le constat est aussi qu'il n'y pas de nouveaux projets permettant des fabrications de substitution dans d'autres technologies.

Face au projet actuel, s'imposaient plusieurs solutions en terme de procédure.

- Le déploiement d'un plan de sauvegarde de l'emploi classique et conforme au code du travail dans sa procédure,
- Un accord de méthode,
- Un projet type GAEMC

Dans les 3 cas, des expertises pourraient être effectuées

Dans les 3 cas, les instances locales et nationales seraient consultées

Dans les 3 cas, les procédures ne remettraient pas en cause le projet de la Direction.

<p>Dans les 3 cas, FORCE OUVRIERE rejeterait ce projet et voterait CONTRE Dans les 3 cas, bien qu'un avis négatif serait exprimé, la Direction ne modifierait ou retirerait son projet</p>
--

Où en sommes-nous ?

Sur la partie économique, signataires et non signataires de l'accord de méthode ont pu s'exprimer, argumenter leur point de vue, plutôt convergeant sur le fond du dossier.

2 expertises économiques et industrielles ont eu lieu. L'expertise émet des doutes sur la pertinence économique du projet. Chacun saura prendre ses responsabilités en temps voulu.

FORCE OUVRIERE a voté CONTRE le projet.

Le CCE, quasi unanimement, et le CE d'Angoulême ont voté CONTRE.

La Direction ne retire pas son projet et confirme sa légitimité économique et industrielle

FORCE OUVRIERE rappelle que la signature d'un accord de méthode permet des négociations sur les mesures sociales, ce que ne permet pas un PSE.

FORCE OUVRIERE rappelle que la signature d'un accord de méthode, comme un PSE, ne peut empêcher le déploiement d'un projet effectué conformément à la législation.

FORCE OUVRIERE rappelle que la dénonciation de l'accord de méthode reviendrait à basculer dans une procédure de PSE annulant de facto les négociations en cours.

D'ores et déjà, les dispositions des PSE impactant les sites de Barentin et Prodipact sont décidées. Elles sont unilatérales, décidées par la Direction et simplement soumises au vote des CE locaux dans la procédure obligatoire d'information/ consultation.

Les représentants locaux FORCE OUVRIERE, minoritaires, ont pu constater l'absence de négociations dans ces filiales. Ils le contestent mais ceci est le seul et simple résultat, sans appel, de la dénonciation de l'accord de méthode groupe en Juillet dernier qui les prive d'une vraie négociation.

FORCE OUVRIERE reste donc engagé dans les négociations sociales de l'UES auquel, faut-il le rappeler, participent l'ensemble des O.S.

FORCE OUVRIERE fera tout pour que les mesures négociées soient satisfaisantes pour tous : mesures sur le déménagement, sur les indemnités kilométriques, formation, mesures d'âge ou de projets personnels.

C'est une grande partie de ces mêmes mesures qui avaient été négociés dans le cadre des projets successifs déployés par la Direction : Eole, CORTEX, Equinoxe, HMI, AIF, GAEMC POWER ou INDUSTRIE.

Certains jettent le trouble sur l'ensemble des salariés en martelant un message obscur visant à faire croire que c'est la méthode d'information/consultation qui fait le projet de la Direction... Mensonge et mystification.

Il suffit de lire cet accord pour se convaincre de son contenu basé uniquement sur la procédure : planning, instances de consultation.

FORCE OUVRIERE regrette l'attitude des organisations syndicales non signataires, qui pour des raisons plus qu'opaques voir électoralistes jettent l'opprobre sur les organisations signataires.

Car, c'est bien mentir aux salariés que de dire que la procédure leur est nuisible. Seul le projet de la Direction est nuisible et néfaste aux salariés !!

FORCE OUVRIERE entend peser encore, dans la légalité, afin que les emplois soient préservés et que les salariés et leur famille puissent continuer à vivre dignement.

Le combat du maintien dans l'emploi est l'objectif de FORCE OUVRIERE

Peu importe la « méthode », il n'y a de combats réussis que des combats gagnés.